

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la susdite Municipalité, tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Barraute, en date du 3 février 2025, à 19 h 00. Sont présents à cette assemblée, les conseillers municipaux : Messieurs Joël Jobin, Jérôme Petit et Braind Guérin et Mme Lucie Grenier. Formant quorum en la présence et sous la présidence de Mme Josseline Lepage, mairesse. Mme Josée Beauregard, directrice générale et Mme Élodie St-Pierre, technicienne en administration sont aussi présentes à la séance.

2025-0203-030

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jérôme Petit, secondé par Mme Lucie Grenier et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit et est par la présente adopté :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025
4. Adoption des comptes Municipalité de Barraute
5. Première période de questions
 - 5.1. Suivi
 - 5.1.1. Analyse des comptes à recevoir
 - 5.1.2. État financier – Décembre 2024
 - 5.1.3. Reddition de comptes – Plan de protection des sources d'eau potable
 - 5.2. Correspondance
 - 5.2.1. PAVL – Remboursement
 - 5.2.2. MRC d'Abitibi – Acceptation du projet « sentiers de vélos de montagne - Phase 2
6. Suivi des dossiers des conseillers
7. Annulation premier projet de règlement # 202 modifiant le règlement de zonage # 134
8. Annulation premier projet de règlement # 203 modifiant le règlement de zonage # 134
9. Annulation premier projet de règlement # 204 modifiant le règlement de zonage # 134
10. Annulation premier projet de règlement # 205 modifiant le règlement de zonage # 134
11. Annulation premier projet de règlement # 206 modifiant le règlement d'urbanisme # 133
12. Modification calendrier des séances 2025 – Élections générales 2025
13. Les Compteurs Lecomte – Soumission vérification débitmètres
14. MRC d'Abitibi – Renouvellement BNE 2025-2026
15. Fond Forêt - Nomination signataire

16. MRC d'Abitibi – Entente renouvellement de financement pour les ADL 2025-2026-2027
17. Mont-Vidéo – Demande d'appui
18. L'Accueil d'Amos – Demande d'appui financier 2024-2025
19. Postes Canada et la commission d'enquête sur les relations de travail - Appui
20. Réparation Pick up chevrolet 2015
21. MTQ – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
22. Programme TECQ – Programmation
23. Varia :
24. Deuxième période de questions
25. Levée de l'assemblée

2025-0203-031

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2025

Il est proposé par M. Jérôme Petit, secondé par M. Joël Jobin et unanimement résolu que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 janvier 2025 soit et est par la présente adopté.

2025-0203-032

ADOPTION DES COMPTES MUNICIPALITÉ DE BARRAUTE

Il est proposé par M. Braind Guérin, secondé par M. Joël Jobin et unanimement résolu que les comptes suivants, soient et sont par la présente adoptés et le paiement autorisé :

Chèques de janvier 2025

#38581	Annulé	- \$
#38582	Agence du revenu du Canada - DASF décembre 2024	9 604,49 \$
#38583	Revenu Québec - DASP décembre 2024	23 523,86 \$
#38584	Komutel - Location Alertes 911	198,34 \$
#38585	Zip Lignes - Numéros civiques	107,70 \$
#38586	Larouche Bureautique - Copies facturables	491,58 \$
#38587	Nord-Flo - Pièces/Main d'œuvre/Pompe neuve eau usée	46 056,10 \$
#38588	CMP Mayer - Cagoules pompiers	1 011,79 \$
#38589	MAYA - Confiseries aréna	224,06 \$
#38590	L'infuseur distribution - Café aréna	312,00 \$
#38591	Sécuriplus Alarmes - Inspections extincteurs	1 231,73 \$
#38592	MRC de la Vallée-de-l'Or - Recyclage novembre 2024	2 168,89 \$
#38593	PG Solutions - Formation gestion fosses septiques	906,00 \$
	M & M Nord-Ouest - Entretien	
#38594	Pic003/Cam016/Mac003/Garage	916,47 \$
#38595	Wolseley Canada - Pompe Mont-Vidéo/Tuyaux éco-centre	17 824,30 \$
#38596	Annulé	- \$
#38597	Annulé	- \$
#38598	Intermarché Barraute - Soirée de Noël/Aréna	2 216,66 \$
#38599	Alexandra De Courval - Remboursement resto	115,97 \$
#38600	Lisette Beaudoin - Tablettes/Restaurant aréna	221,33 \$
#38601	FQM - Formation inspectrice	377,47 \$
#38602	Excavation Mathieu Frigon - Fardier	448,40 \$
#38603	Croix-Rouge canadienne - Entente service aux sinistrés	406,56 \$

#38604	Ville d'Amos - Remplissage bombonne pompiers/Gestion animalière	2 344,54 \$
#38605	Annulé	- \$
#38606	Hydro-Québec - Électricité	30 213,33 \$
#38607	SSQ Groupe Financier - Assurances collectives Janvier 2025	4 433,13 \$
#38608	Les Entreprises Hardy - Essence Pic005/Essence pompier/Cert Cadeau	239,76 \$
#38609	Vicky Charron-Whissell - Frais de déplacement décembre 2024	32,45 \$
#38610	Claire St-Pierre - Entretien ménager décembre 2024	918,00 \$
#38611	Dépanneur Ben - Cert. Cadeaux	85,00 \$
#38612	Avenir Energy - Propane aréna/Caserne/Hotel de ville	6 911,87 \$
#38613	Servitech Trudel - Formation OPA	2 367,34 \$
#38614	Gagnon - Pompe neuve eau potable	38 029,67 \$
#38615	Jaski - Fond Forêt	78 757,88 \$
#38616	Linde Canada - Bail	503,36 \$
#38617	H2Lab - Analyses	720,66 \$
#38618	Plomberie Germain Roy - Fuite Mont-Vidéo	3 980,57 \$
#38619	Nortech - Portable loisirs et soutien technique	1 566,71 \$
#38620	Équipement Amos - Entretien Cam016	456,22 \$
#38621	Cauat - Répartition incendie 2025	2 179,96 \$
#38622	Vidéotron - Caserne/Garage	170,55 \$
#38623	GLS - Transport	15,92 \$
#38624	Groupe d'embouteillage Pepsi - Resto aréna	1 079,56 \$
#38625	Les Huiles HLH - Dièsel	14 426,14 \$
#38626	Sanimos - Roll off	1 106,64 \$
#38627	Télébec - Frais annuaire	26,79 \$
#38628	Medimage - Plaques de casques gravées	121,64 \$
#38629	Alexandra De Courval - Remboursement resto	1 124,72 \$
#38630	Centre de peinture LBG Inc. - Filtre aréna	31,82 \$
#38631	Carolyne Leroy - Repas pompiers	186,33 \$
#38632	La P'tite Friperie - Certificat cadeau	15,00 \$
#38633	PG Solutions - 2 Contrats annuels entretien	15 391,72 \$
#38634	Réseau Biblio Abitibi-Témiscamingue - Cotisation annuelle	14 462,10 \$
#38635	Visa Desjardins - Outils/Formation eau usée/Frais de poste/Permis boisson	
	Noël/Thermostats aréna/Piles aréna/Table aréna	2 657,28 \$
#38636	Wolseley Canada - Écocentre	150,88 \$
#38637	Ministre des finances - Permis MAPAQ aréna	351,00 \$
#38638	Nord-Flo - Main-d'œuvre pompe eau usée	2 511,63 \$
#38639	FQM Assurances inc. - Assurances 2025	74 616,25 \$
#38640	Josseline Lepage - Cellulaire/Frais de déplacement	197,07 \$
#38641	Ass. Hockey mineur de Barraute - Tournoi M9/M11	1 497,92 \$
#38642	MRC d'Abitibi - Redevances octobre à décembre 2024	315,00 \$
#38643	Assiette Gourmande - Souper Noël/Cert. Cadeau	3 048,13 \$
#38644	Canadien National - Passage à niveau	731,00 \$
#38645	Deshaies Inc. - Achat resto aréna	6 022,88 \$
#38646	Distribution Sogitex - Présentoir réfrigéré/Achat resto aréna	4 778,25 \$
#38647	Offroy.ca - Système téléphonique	247,01 \$
#38648	Le Code Ducharme - Mise à jour	107,63 \$
#38649	H2 Lab - Analyses d'eau	905,77 \$
#38650	MRC de la Vallée-de-l'Or - Recyclage décembre 2024	2 383,16 \$
#38651	Scadalliance - Enregistreurs déversoir 1-2	1 034,78 \$

#38652	Centre de rénovation Barraute - Aréna/Pompier/Biblio/Voirie urbaine/Comité d'embellissement/Hôtel de ville	1 086,95 \$
#38653	Cinsia Trudel - Frais de déplacement	55,00 \$
#38654	Les Entreprises Hardy - Huile pompier/Essence Pic005	131,22 \$
#38655	M & M Nord-Ouest - Rétroviseur Cam011/Peinture	230,80 \$
#38656	Linde Canada - Bail	223,36 \$
#38657	Magazine Protégez-vous - Abonnement Biblio	62,09 \$
#38658	Fédération québécoise des municipalités - Mise à jour	220,50 \$
#38659	Visa Desjardins - Machine tapis/Déco gonflable/Frais de poste	495,19 \$
	Salaires de janvier 2025	56 778,04 \$
	Total	491 101,87 \$

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne demande le procédé de l'emplacement pour la poubelle bleue.

SUIVI

ANALYSE DES COMPTES À RECEVOIR

Mme Beauregard présente l'état des comptes à recevoir au 3 février 2025.

ÉTAT FINANCIER – DÉCEMBRE 2024

L'état financier de décembre 2024 a été déposé.

REDDITION DE COMPTE - PLAN DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE

Suite à l'envoi de notre reddition de compte au Ministère de l'environnement, le versement du programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) nous sera versé sous peu. Le rapport sera également remis aux élus pour consultation.

CORRESPONDANCE

PAVL-REMBOURSEMENT

Suite à la reddition de compte concernant le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), une somme de 20 000 \$ a été reçue le 13 janvier dernier. Ces sommes ont servi au remplacement d'un ponceau dans le rang 10.

MRC D'ABITIB – ACCEPTATION DU PROJET « SENTIERS DE VÉLOS DE MONTAGNE – PHASE 2 »

Suite à une demande d'aide financière et à l'acceptation du projet pour le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux, une somme de 359 000 \$ nous a été accordée. Le tout servira à la finalisation du projet de sentiers de vélos de montagne au Mont-Vidéo.

SUIVI DES DOSSIERS DES CONSEILLERS

MME LUCIE GRENIER, DISTRICT # 3

Le comité d'embellissement de Barraute est encore à la recherche de nouveaux membres au sein de leur comité.

En ce qui concerne la Foire du Camionneur de Barraute, le projet de piste en circuit fermé continue. Le bûchage est entamé depuis peu.

2025-0203-033

ANNULATION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 202 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 134

Attendu que lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2025, la Municipalité de Barraute a adopté le projet de règlement # 202 modifiant le règlement de zonage # 134 ;

Attendu que suite à l'envoi du projet, des corrections ont été soulevées par l'aménagiste de la MRC d'Abitibi, ce qui nous amène à recommencer le processus d'adoption de règlement ;

En conséquence, il est proposé par Mme Lucie Grenier, secondé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute annule le premier projet de règlement # 202 modifiant le règlement de zonage # 134 suites aux recommandations de la MRC d'Abitibi.

2025-0203-034

ANNULATION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 203 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 134

Attendu que lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2025, la Municipalité de Barraute a adopté le projet de règlement # 203 modifiant le règlement de zonage # 134 ;

Attendu que suite à l'envoi du projet, des corrections ont été soulevées par l'aménagiste de la MRC d'Abitibi, ce qui nous amène à recommencer le processus d'adoption de règlement;

En conséquence, il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par M. Braind Guérin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute annule le premier projet de règlement # 203 modifiant le règlement de zonage # 134 suites aux recommandations de la MRC d'Abitibi.

2025-0203-035

ANNULATION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 204 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 134

Attendu que lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2025, la Municipalité de Barraute a adopté le projet de règlement # 204 modifiant le règlement de zonage # 134 ;

Attendu que suite à l'envoi du projet, des corrections ont été soulevées par l'aménagiste de la MRC d'Abitibi, ce qui nous amène à recommencer le processus d'adoption de règlement;

En conséquence, il est proposé par M. Jérôme Petit, secondé par Mme Lucie Grenier et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute annule le premier projet de règlement # 204 modifiant le règlement de zonage # 134 suites aux recommandations de la MRC d'Abitibi.

2025-0203-036

ANNULATION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 205 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 134

Attendu que lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2025, la Municipalité de Barraute a adopté le projet de règlement # 205 modifiant le règlement de zonage # 134 ;

Attendu que suite à l'envoi du projet, des corrections ont été soulevées par l'aménagiste de la MRC d'Abitibi, ce qui nous amène à recommencer le processus d'adoption de règlement;

En conséquence, il est proposé par M. Jérôme Petit, secondé par Mme Lucie Grenier et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute annule le premier projet de règlement # 205 modifiant le règlement de zonage # 134 suites aux recommandations de la MRC d'Abitibi.

2025-0203-037

ANNULATION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 206 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME # 133

Attendu que lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2025, la Municipalité de Barraute a adopté le projet de règlement # 206 modifiant le règlement d'urbanisme # 133 ;

Attendu que suite à l'envoi du projet, des corrections ont été soulevées par l'aménagiste de la MRC d'Abitibi, ce qui nous amène à recommencer le processus d'adoption de règlement;

En conséquence, il est proposé par M. Braind Guérin, secondé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute annule le premier projet de règlement # 206 modifiant le règlement d'urbanisme # 133 suites aux recommandations de la MRC d'Abitibi.

2025-0203-038

MODIFICATION CALENDRIER DES SÉANCES 2025 - ÉLECTIONS GÉNÉRALES 2025

Attendu que le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025 a été adopté lors de la séance du 4 novembre 2024 ;

Attendu que les élections générales auront lieu le 2 novembre 2025 ;

Attendu qu' il est donc préférable de déplacer la séance prévu le 3 novembre 2025 au 10 novembre 2025 ;

En conséquence, il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute procède à la modification du calendrier des séances pour l'année 2025, comme indiqué ci-dessus.

2025-0203-039

LES COMPTEURS LECOMTE-SOUMISSION VÉRIFICATION DÉBIMÈTRES

Attendu que la Municipalité de Barraute a reçu une soumission de Les Compteurs Lecomte concernant la vérification des débitmètres pour nos systèmes d'eau potable et d'eau usée ;

Attendu que cette soumission au coût de 1 715.57 \$ taxes incluses est valide pour les trois (3) prochaines années 2025-2026-2027 ;

Attendu que cette vérification est obligatoire pour assurer le bon fonctionnement de nos équipements ;

En conséquence, il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte la soumission de Les Compteurs Lecomte au montant de 1 715.57 \$ taxes incluses. Le prix sera le même pour les trois (3) prochaines années 2025-2026-2027.

2025-0203-040

MRC D'ABITIBI - RENOUVELLEMENT BNE 2025-2026

Attendu que la Municipalité de Barraute désire renouveler leur bail non exclusif d'exploitation de sable et de gravier qui vient à échéance le 31 mars 2025 ;

Attendu que la Municipalité possède une réserve de concassé et qu'il est donc préférable de le renouveler ;

En conséquence, il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par Mme Lucie Grenier et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute procède au renouvellement du bail BNE 42761 auprès de la MRC d'Abitibi au coût de 354 \$. Ce bail non exclusif d'exploitation de sable et de gravier vient à échéance le 31 mars de chaque année.

2025-0203-041

FOND FORÊT – NOMINATION SIGNATAIRE

Attendu qu' une résolution portant le numéro 2024-1007-203 avait été faite antérieurement concernant l'acceptation d'un dépôt de projet au Fond Forêt par le Mont-Vidéo ;

Attendu que ce projet est de réaliser la continuité des sentiers de vélo de montagne ;

Attendu que la nomination d'un signataire pour le protocole d'entente au programme Fond Forêt manquait à cette résolution ;

En conséquence, il est proposé par M. Jérôme Petit, secondé par Mme Lucie Grenier et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute autorise Mme Josée Beauregard, directrice générale, à signer les documents reliés au programme du Fond forêt auprès de la MRC d'Abitibi.

2025-0203-042

MRC D'ABITIBI – ENTENTE RENOUVELLEMENT DE FINANCEMENT POUR LES ADL 2025-2026-2027

Attendu que la Municipalité de Barraute désire renouveler l'entente pour le financement des agents de développement local pour les années 2025-2026-2027 ;

Attendu que cette aide financière favorise la concertation et la formation des agents de développement local ;

Attendu que la MRC d'Abitibi nous transmettra un protocole d'entente spécifiant les obligations de la Municipalité de Barraute ainsi que celles de la MRC d'Abitibi ;

En conséquence, il est proposé par M. Jérôme Petit, secondé par Mme Lucie Grenier et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute autorise Mme Josée Beauregard, directrice générale, à déposer la demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière auprès de la MRC d'Abitibi et à autoriser Mme Beauregard à signer pour et au nom de la Municipalité de Barraute le protocole d'entente.

2025-0203-043

MONT-VIDÉO – DEMANDE D'APPUI

Attendu que la Municipalité de Barraute a reçu une demande de lettre d'appui de la part du Mont-Vidéo dans le cadre de leur campagne de socio financement « La Ruche » ;

Attendu que cette campagne vise à amasser des fonds à la hauteur de 60 000\$ pour supporter les opérations d'entretien dans les nouveaux sentiers de vélo de montagne ;

Attendu que l'ouverture des sentiers est prévue pour l'été 2025 ;

En conséquence, il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par Mme Lucie Grenier et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute autorise Mme Josée Beauregard, directrice générale, à remplir et signer la lettre d'appui dans le cadre de la campagne de socio financement « La Ruche » du Mont-Vidéo.

2025-0203-044

L'ACCUEIL D'AMOS – DEMANDE D'APPUI FINANCIER 2024-2025

Attendu que la Municipalité de Barraute a reçu une demande d'appui financier de l'Accueil d'Amos ;

Attendu que cet organisme communautaire offre des services en santé mentale, en itinérance et en sécurité alimentaire ;

En conséquence, il est proposé par Mme Lucie Grenier, secondé par M. Braind Guérin et

unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accorde une aide financière de l'ordre de 250 \$ à l'Accueil d'Amos.

2025-0203-045

POSTE CANADA ET LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL - APPUI

- Attendu que le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI), à la demande du ministre du Travail, Steven MacKinnon, a ordonné la fin de la grève et la reprise du service postal à Postes Canada le 17 décembre 2024, en vertu de l'article 107 du Code canadien du travail ;
- Attendu que le ministre fédéral du Travail, Steven MacKinnon, a créé une commission d'enquête sur les relations de travail en vertu de l'article 108 du Code canadien du Travail et nommé William Kaplan à sa tête, et que cette commission, en consultation avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) et Postes Canada, se penchera sur l'avenir du service postal public, y compris les changements à apporter au Protocole du service postal canadien ;
- Attendu que Postes Canada est d'abord et avant tout un service public ;
- Attendu que la commission a pour mandat d'examiner les obstacles à la négociation des conventions collectives entre le STTP et Postes Canada, la situation financière de Postes Canada, l'argument de Postes Canada défendant la nécessité de diversifier ou de modifier ses modèles de livraison, la viabilité du modèle d'affaires actuel, ainsi que les engagements négociés par le STTP pour assurer le maintien d'emplois à plein temps et la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses ;
- Attendu que la commission n'a que jusqu'au 15 mai 2025 pour soumettre son rapport final au gouvernement et formuler des recommandations sur la structure de Postes Canada ;
- Attendu que les mémoires sont acceptés, mais que la procédure de la commission n'a pas été médiatisée et ne s'apparente pas à une évaluation publique de fond sur le mandat de Postes Canada en consultation avec toutes les parties prenantes, comme d'autres gouvernements l'ont déjà fait ;
- Attendu qu'il faut que la commission ait notre point de vue sur les questions les plus importantes, comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du Protocole du service postal canadien, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison des colis et de la livraison au quotidien, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison de nourriture, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes ayant une incapacité et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible, ce qui permettrait également à Postes Canada d'assurer son autonomie financière ;

En conséquence, il est proposé par le conseillère Mme Lucie Grenier, appuyé par le conseiller M. Joël Jobin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute écrive au ministre fédéral du Travail, Steven MacKinnon, et au ministre fédéral des Services publics et de l'Approvisionnement du Canada, Jean-Yves Duclos, responsables de Postes Canada, pour demander qu'aucun changement ne soit apporté à la Loi sur la Société canadienne des postes, au mandat de Postes Canada ou au Protocole du service postal canadien sans qu'il n'y ait d'abord eu un examen public en profondeur de Postes Canada qui comprend des audiences publiques avec tous les intervenants clés de toutes les régions du Canada.

2025-0203-046

RÉPARATION PICK UP CHEVROLET 2015

Attendu qu' un changement de boîte ainsi que deux (2) feux rouges sont nécessaires sur le véhicule ;

Attendu que les soumissions demandées par le directeur des travaux publics se détaillent comme suit :

Universel Val-d'Or : 3 227,35 \$;
Trudel Auto à Amos : 3 537,78 \$;

Il est proposé par M. Braind Guérin, secondé par M. Joël Jobin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte la soumission de Universel Val-d'Or au coût de 3 227,35 \$ taxes incluses pour réparer le véhicule Chevrolet 2015.

2025-0203-047

MTQ – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Attendu que le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 207 215 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024 ;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu et adopté que la Municipalité de Barraute informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Barraute, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2025-0203-048

PROGRAMME TECQ - PROGRAMMATION

Attendu que la Municipalité de Barraute a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;

Attendu que la Municipalité de Barraute doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Il est proposé par Mme Lucie Grenier secondé par M. Joël Jobin et unanimement résolu que :

- La Municipalité de Barraute s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La Municipalité de Barraute s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028 ;

- La Municipalité de Barraute s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement ;
- La Municipalité de Barraute s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La Municipalité de Barraute s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

VARIA

Aucun sujet.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen félicite les employés municipaux pour le bel entretien au chemin du Lac Fiedmont.

2025-0203-049

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Jérôme Petit de lever la présente assemblée à 19h42.

Mme Josseline Lepage
Mairesse

Mme Josée Beauregard
Directrice générale